

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 828

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 18 mars 2025 :

Règlement 828 relatifs aux compteurs d'eau

Ce règlement a pour objet de régir la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable de certains immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 21 mars 2025.



Hugo Allaire, MAP, Adm. A.
Greffier-trésorier

